



SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES PROBLEMES INDUSTRIELS

A l'attention des membres du S3PI

Toulouse, le lundi 21 juillet 2003.

**Compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du S3PI
A la Préfecture de Région, salle Bidou de 14 h 30 à 16 h30
Réunion du 2 juillet 2003**

Etaient présents, dans l'ordre des signatures :

LAROCHE Jean (APPA), CALES Gilbert (St. Simon Environnement), LAGORIO Laetitia, PICQUENARD Patrick (DSV 31), DESCAMPS Adeline(Presse), BENAYOUN-NAKACHE Yvette (Conseillère Municipale de Toulouse), ARNAUD Claude (ADDM Grand Ramier), CAMBOU José (FNE), FLOUR José (Agence de l'Eau), BARDOU Gérard (ADEME), MAISANO Chloé (ORDIMIP),

BARAFORT Alain (DRIRE), DELAGE Patrick (DRIRE), LABEYRIE Monique (DRIRE), MIDRIER Laurent (DRIRE), MICHEL Laurent (DRIRE), FOURNIER Hubert (Préfecture de Région), MIRMAND Christophe (Préfecture de Région), VALETTE Luc (DDE 31), BOURGEAT Fernand (SICOVAL), CHARPENTEAU Martine(SICOVAL),

GILBON Dominique (SICOVAL), CHAMBON Bérengère (UMINATE), ROLLAND Maxime (OR GE CO), DUMAINE-ESCANDE Cécile (DRAF), BAUDINAT Claire (DRASS), TINEL Benoît (UFC que choisir du Lauragais), RIVIERE Alain (SICOVAL), PAGA Christian (Vivre l'écologie), RATURAT Marc (France 3), LACOUT J. Louis (ORDIMPI), NOVIALE Nicolas (Sol et Eaux), MANCET Jean-Claude (Sol et Eaux),

CASTILLO Armand (Mairie de Lespinasse), ZAHNER Brigitte (Agir pour l'Oustalous), MOLLARET Régis (UD CFDT), BERLAN Roger (CRITIC), LARIVE Elodie (Université), SURAUD Marie (LERASS/UPS), SOCHACKI Liliane (LERASS/USP), MAMPEY Roger (CRITIC/Eau Secours 31), RIESCO Xavier (CHSCT AZF/ FO),

FERRIZ Anne-Claire (UFCS-Toulouse), MARTIN Michèle (Sud Récupération), FAVARD Yves (AVPRI), BONNEFOY Bernard (ARPE), LABORDE Henri (SNPE-Tolochimie), AUTRET Frédéric (SIAP Industrie), DELORME Isabelle (Isochem), VERCHERE Anne-Claude (Rectorat de Toulouse), CHASKIEL Patrick (CRITIC), MIRAILLES Stéphane (CHSCT SNPE / CGT),

MEYNADIER Jeanne (PJC/ UCQ agglomération de Toulouse), GANDOU Raymond (Ginestous/ Eau Secours 31), FASQUELLE Christine (Association des Habitants de Blagnac), RUIZ Claude (Association VIE), GRANIER J-L (CTR1-CRAM/FO), DELBOS Frédéric (CCI-Toulouse, Environnement), DUMAS Thierry (CCI-Toulouse), RISS Anne (UIMM Midi-Pyrénées), GROS Hervé (APOMIP), GUIBAUD Alain (AGR),

MOMMEE Jean-Claude (UIC Midi-Pyrénées), NADAL Bernard (APOMIP), BAUNIER Virginie (Séché Environnement).

Excusés :

XERRI Marie Denise (Rectorat de Toulouse), Mme La rectrice de Toulouse, M. l'Inspecteur de l'Académie de la Haute-Garonne, PARAF Jean (Préfet du Tarn et Garonne), SOYER Valérie (Préfet du Tarn), GADEA Pierre (Président de la Communauté de Commune du Bassin de Decazeville Aubin), BEGUE Samuel (Latécoère H.S.E.), DUBRAC Gérard (Député du Gers, Maire de Condom), POUX Serge (Maire de St Alban), HELLE Guy (Président de AMF 31),

DUFETELLE Philippe (Adjoint au Maire de Toulouse), CAPONY Gérard (Président de UIC Midi-Pyrénées), DOLIGE Michel (Président de la CCI du Gers), PEREZ P. (Président de la Chambre des Métiers 31), FRANCOIS Didier (SGAR Midi-Pyrénées), CARCENAC Thierry (Président du Conseil Général du Tarn), MENDEZ Marie-Françoise (Conseil Régional Midi-Pyrénées), LABRUYERE Claude (Président de la FD du Lot de Familles de France), BERNES Jean Pierre (Airbus Industries).

MAURETTE Marie-Thérèse (CNRS, UPS), BARATHIEU Guy (IPST).

Compte-Rendu :

M. Fournier Hubert ; Préfet de Région :

Je vous remercie à tous : représentants des Collectivités, des Industriels, des Associations, des personnels des Entreprises pour votre présence à cette Assemblée Générale Extraordinaire du S3PI.

Je suis heureux de vous accueillir dans cette salle de débat dans un esprit de dialogue et de respect mutuel.

L'après 21 septembre 2001 a été une période de rupture de la confiance entre les différents acteurs. Le S3PI, au sein duquel le mécontentement s'est exprimé de façon parfois virulente, a montré son utilité, même si le dialogue est resté difficile.

Aujourd'hui, les conditions d'une reprise du dialogue sont réunies.

Il nous faut rétablir une relation de confiance et de respect mutuel après la catastrophe d'AZF. Le temps de la réflexion sur l'avenir est de nouveau là.

Cette expérience doit être l'occasion de repenser les modes de fonctionnement interne et la relation aux autres lieux de concertation (CLIP).

Une complémentarité entre les instances me semble possible et nécessaire.

Pour l'avenir, le S3PI reste une instance de dialogue et de concertation indispensable entre les multiples acteurs du risque et de la pollution industriels.

Savall André ; Président du S3PI :

Bonjour à toutes et à tous,

Je remercie Mr le Préfet pour l'accueil de cette AG du SPPPI à la Préfecture de Midi Pyrénées. C'est une première.

Je vous remercie à tous : représentants des Associations, des Administrations, des Collectivités, des Industries, des personnels des entreprises pour votre présence à cette AG extraordinaire du SPPPI.

Toulouse a vécu le 21 septembre 2001 une terrible catastrophe. Les deuils, les blessures, les dégâts sont, 20 mois après, toujours présents dans les esprits et encore visibles dans la ville. Cette catastrophe a révélé de nombreuses défaillances dans le développement de notre société au cours de ces 50 dernières années. En plus des formidables traumatismes et dégâts elle a provoqué une crise de confiance inégalée, particulièrement aiguë.

Immédiatement après l'accident le SPPPI, organisme de concertation, sans structure véritable ni personnalité morale, a entrepris une difficile action pour maintenir une information objective et précise de la situation sur le site industriel et pour essayer de maintenir les liens au sein d'une société ébranlée. Très rapidement, en raison de son esprit d'ouverture, le SPPPI est devenu le lieu de débats où tous les acteurs de notre société ont pu s'exprimer.

Cette ouverture, à la fois source de force et de faiblesse, et les débats ont permis d'accomplir ce que certains ont appelé de la psychothérapie de groupe, certes bien nécessaire dans ces circonstances.

Le besoin collectif de maintenir les liens sociaux a été relativement satisfait malgré quelques dérapages verbaux ou de comportement aux moments les plus forts de la crise. Si les critiques ont été à la hauteur de la catastrophe, je suis témoin que les éloges et la reconnaissance d'une telle structure les ont compensées, suffisamment à mon point de vue pour avoir poursuivi ma mission.

La pertinence du SPPPI a été reconnue par Mr le Préfet qui est venu à plusieurs reprises en réunion : restreinte (10 octobre 2001) , à l'AG du 7 novembre 2001, à la réunion du 12 février 2002 (SNPE).

Après le débat régional puis le débat national (nov-déc 2002) sur le risque industriel est venu le temps de l'examen des dossiers de reprise d'activités des entreprises du site de la SNPE. Rapidement les conditions et les méthodes de travail sont apparues inadaptées dans ce contexte de crise de confiance très grave. Après ce constat la décision d'une approche différente des problèmes a été définie :

- diffusion de dossiers complets d'information,
- approche plus générale des problèmes en intégrant un nombre plus important de paramètres pour prendre en compte les risques et les pollutions.

Parallèlement, face à l'apparente paralysie du débat au sein du SPPPI un CLI (C. Fiterman) a été créé pour traiter des problèmes spécifiques de la reprise des activités du site SNPE. Vous savez que ce Comité a conduit à une solution politique en ce qui concerne la reprise des activités de la SNPE.

Parallèlement aux travaux du CLI le SPPPI a pris une nouvelle allure, abordant à la fois l'étude des problèmes techniques du projet de reprise de SNPE, des ballastières, la dépollution, du TMD... et aussi l'étude de sa propre réforme.

C'est le résultat du cheminement de ces réflexions sur cette réforme qui définit l'ordre du jour de cette AG, puisque nous proposons comme aboutissement à une démarche d'un an la Charte du SPPPI. C'est une première dans ce domaine et c'est important. Je vais essayer de le montrer en quelques mots supplémentaires.

Après cette terrible épreuve le S3PI avait besoin de lancer de nouvelles bases pour renouer le dialogue de la concertation sur le risque et la pollution industriels à Toulouse et au-delà, en Midi-Pyrénées. Pour cela, il a choisi de fonder son action sur une Charte des principes de bon fonctionnement.

Avant d'aller plus en avant, je souhaite vous rappeler quelques points de géographie humaine, sans vouloir en tirer de leçon particulière pour Toulouse, mais ces quelques chiffres sont instructifs :

Entre 1976 et 2002, le nombre de salariés travaillant dans l'industrie est passé de 5,6 millions à 3,9 millions, selon l'Unedic (Libération du 10 02 03).

Quand l'industrie perd 1,7 million d'emplois en vingt-six ans, les services en créent 1,8 million. (Libération du même jour). Mais cette «désindustrialisation» n'est pas totalement compensée : en 2002, selon l'Insee, l'emploi industriel a reculé de 1,6 %, alors que dans le tertiaire il n'a progressé que de 1,3 %.

Aujourd'hui, les emplois industriels disparus ne sont plus compensés ; il faut faire avec cette réalité de notre société.

D'autre part, il existe, en raison du développement relativement anarchique de notre société plus de 600 sites Seveso en milieu urbain. De plus, il n'y a pas que les sites Seveso générateurs de risques environnementaux.

Ces quelques données vous rappellent l'incontournable obligation de vivre avec l'industrie. Cependant, cette contrainte économique et sociale ne doit pas être acceptée sans contrepartie dès lors que le risque et l'environnement sont en jeu, car la confiance entre les acteurs est indispensable pour maintenir le ciment de notre société.

C'est dans ce contexte que les SPPPI doivent se saisir des problèmes industriels.

Notre société a donc le devoir collectif de prendre en charge ces problèmes. Dans cette optique, deux voies doivent se développer en parallèle :

- d'une part, réduire dangers et risques à la sources, améliorer la sécurité par l'emploi des meilleures techniques et procédés et,
- d'autre part, informer et se concerter sur le risque et la pollution industriels. La loi, en cours d'examen, prévoit la création de CLIP et CLIC ; pouvons nous imaginer autant d'exemplaires de ces organismes qu'il y a de Seveso en site urbain par exemple ? (600). Les SPPPI, plus généraliste que les CLI resteront indispensables ; Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable l'a dit en cette place lundi dernier lors de la réunion de la CLIP SNPE-Isochem.

Le SPPPI de Toulouse a donc le devoir de porter la réflexion le plus loin et le plus profondément possible ; en cela, j'espère que la Charte sera un outil qui aidera à parcourir ce chemin vers l'instauration progressive de la confiance. A tous ceux qui ont dit, le jour de la 1ere réunion de la CLIP SNPE en septembre 2002, qu'il faut le retour de la confiance et qui ont

préconisé pour cela le recours systématique à la contre expertise je dis personnellement plutôt « non » ; ce n'est pas cette solution de luxe et de gaspillage que nous pouvons nous offrir. C'est irréaliste !

Suivons plutôt une démarche susceptible d'instaurer une véritable concertation par l'examen des nouveaux dossiers en appliquant une méthode de concertation telle que celle décrite au cœur de cette Charte. Une telle méthode si elle était acceptée par tous contribuerait à instaurer la confiance (c'est du moins ma conviction).

Je rappelle rapidement la démarche adoptée pour l'élaboration de cette Charte. A partir de septembre 2002, une enquête qualitative et quantitative a été conçue, mise à la discussion, amendée puis diffusée.

Le retour a été important puisque plus de 30% des membres du SPPPI y ont répondu. A partir de ces résultats, Virginie Baunier a rédigé les bases d'une Charte, énonçant des principes de bon fonctionnement et de bonnes pratiques de la concertation.

Trois groupes de travail ont réfléchi sur :

- la personne morale du SPPPI
- la structure juridique
- le programme de travail

Il résulte du travail de Virginie Baunier et de la conduite des groupes depuis mars dernier, sous la responsabilité de Christian Serrano, chargé de mission pour le SPPPI, l'actuel document, qui est élaboré mais auquel des retouches pourront être apportées pour que tous les acteurs puissent se l'approprier sans réticence notoire.

Je répète que le SPPPI n'est pas une instance siège d'enjeux de pouvoir. C'est essentiellement pour cette raison que je me suis engagé afin qu'une procédure de vote ne soit pas établie sur les problèmes industriels.

La procédure de vote est instaurée uniquement pour le fonctionnement interne du SPPPI.

Pour résumer, cette Charte :

- est conforme au devoir et au droit d'information,
- propose une méthode de travail pour que la concertation s'accomplisse dans de bonnes conditions.

Je vous invite et vous prie instamment de bien vouloir lire cette Charte avant de prendre l'engagement de la signer. Personne ne peut prétendre la connaître sans l'avoir lue attentivement.

VALETTE François Régis ; Président du SICOVAL :

Nous nous sommes rencontrés avec les représentants du S3PI et nous sommes favorables à la signature de la Charte.

Le SICOVAL se doit de participer et répondre aux préoccupations de nos concitoyens sur le risque et la pollution industriels.

La procédure interne pour la signature a été engagée.

Je suis convaincu d'un aboutissement favorable à l'échéance de septembre.

Le S3PI apporte une contribution importante en Midi-Pyrénées à laquelle nous nous devons de participer. Le rôle du S3PI est indispensable à tous ceux qui veulent jouer un rôle actif dans ce domaine.

Le président appelle un représentant de la CAGT.

En l'absence de représentant le président souhaite toutefois que soit éclaircie la position de la Ville de Toulouse sur le sujet et précisé, s'il y a lieu, le transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération, et de même sa position sur la signature de la charte.

PIGNARD Patrick ; Conseiller général de la Haute-Garonne :

Le Conseil Général engagé dans les enjeux de l'environnement désire suivre les travaux du S3PI.

CHAMBON Bérengère ; Présidente de UMINATE :

L'UMINATE est favorable à l'extension du S3PI à l'ensemble du territoire Midi-Pyrénées. Cette extension donne l'occasion de trouver un cadre de concertation pour des problèmes qui jusqu'à ce jour ne pouvaient être entendus.

Ceci particulièrement dans les territoires ruraux.

Le S3PI a aussi un rôle à jouer dans le croisement de l'information avec les CLIPs, son ouverture en fait un relais des populations, lieu de retour d'expérience des exercices d'alerte.

Remarque sur un principe d'organisation du « Collège des associations citoyennes..... ». Elle souhaite une formulation avec « associations et citoyens ».

CAMBOU José ; Secrétaire Nationale Fédération Nationale Environnement :

Le 03/02/1989 j'étais dans cette salle, à la même heure, avec le Préfet de l'époque ainsi que Gérard Renon, Secrétaire d'Etat à la prévention des risques technologiques, et quelques invités des représentants des administrations, des élus, des industriels, le Président de la fédération de pêche. Au titre de porte parole des associations de protections de la nature et de l'environnement j'ai donné mon accord pour la création d'un SPPPI afin que la concertation s'organise et ait lieu dans la durée.

Comprenez mon émotion de me trouver avec vous en ce jour, 13 an 1/2, après.

En 1989, j'espérais beaucoup car je souhaitais que démarre un vrai espace de concertation, une réelle compréhension entre des parties prenantes très différentes, une conséquente amélioration de l'environnement et de la prévention des risques et de l'information des populations directement concernées ainsi que pour elles, une vraie possibilité de s'exprimer.

Le SPPPI Toulouse démarrait le 07/02/1990 soit un an après. Nous avons rencontré de nombreux problèmes notamment : maintien de la motivation des différents acteurs, absence de moyens suffisants, absence de statut juridique qui ne nous ont pas permis de mener à bien tous les projets ou dans les délais souhaités.

Mais néanmoins nous avons obtenu une diminution conséquente des rejets tant dans l'air que dans l'eau et il s'agit à la fois d'environnement mais aussi de risques chroniques. En terme de sécurité, l'augmentation a été réelle ; je me souviens encore de l'époque où le phosgène ne circulait pas entre les usines dans le double pipe qui a tenu bon le 21 septembre 2001. Et en terme d'information et de pédagogie nous avons fait de nombreuses choses mais bien évidemment infiniment moins que ce qui était souhaitable.

Nous avons dû faire face à la routine, à la guerre d'usure, à des responsables qui au cours du temps se trouvaient moins motivés que d'autres (difficulté sur la diffusion des plaquettes aux riverains, exercice d'alerte différé de manière pluriannuelle, ...) mais aussi à une aberration de raisonnement collectif : rien de grave ne se passant le risque apparaissait de plus en plus

improbable alors que chaque jour la date éventuelle d'un accident, de manière mathématique, se rapprochait.

Et puis il y a eu la catastrophe du 21 septembre.

Notre SPPPI qui avait été utile avant, est devenu incontournable même si ses responsables ont dû largement improviser ... aucune réflexion par anticipation n'avait eu lieu sur comment piloter le SPPPI en cas d'accident grave.

Par logique ouverte, le SPPPI a donc accueilli de nouveaux acteurs, élus récents, riverains, syndicalistes, ... qui se sont investis dans ses travaux.

Secrétaire Nationale de la fédération France Nature Environnement et en charge de la problématique risques industriels en tant que pilote du réseau santé environnement de FNE, j'ai piloté, dès octobre 2001, à la demande du Cabinet du Premier Ministre, une évaluation associative du fonctionnement des SPPPI, celui-ci ne connaissant pas les SPPPI et leur utilité. Pourtant quelqu'un comme Patrick Lagadec -référence pour tous ceux qui s'intéressent particulièrement aux risques- dans « La fin du risque zéro »¹ cite dans les révolutions culturelles des années 90 « enfin une large ouverture vers l'extérieur, qu'il s'agisse d'information préalable, d'information en situation difficile, de participation active et constructive à de nouvelles institutions réunissant tous les acteurs clés -comme le sont tout particulièrement les S3PI, lieux de concertation dans des bassins de risques industriels importants ».

L'une de nos conclusions de notre évaluation était bien de l'intérêt de conserver l'outil SPPPI même si des Commissions locales de sites étaient mises en œuvre ici ou là et de bien caler leur complémentarité.

La législation actuelle et en cours d'adoption prévoit, pour certaines installations, des CLIS quand il s'agit de déchets et pour d'autres, classées Seveso, des CLIC. Ce sont des commissions liées à l'existence de site « en période de croisière ». Par ailleurs tout site qui pourrait nécessiter de l'information ou de la concertation ne pourra bénéficier d'une commission. Le SPPPI a un savoir et un savoir faire, on peut donc imaginer qu'il ait au niveau régional un rôle de soutien et de mutualisation de moyens au bénéfice des commissions locales et pallie, quand besoin est, leur absence. Ceci bien sûr ne saurait avoir lieu sans des moyens adaptés.

Par ailleurs, réfléchissons quelques instants au niveau géographique pertinent de la concertation pour des nouvelles installations ou des extensions. Ce ne peut être le national, loin des personnes impliquées. La commune est une échelle trop petite, le département n'a aucune pertinence sauf à être une échelle administrative aujourd'hui. Le bassin de vie paraît une réponse judicieuse ce qui fait aller vers la structure intercommunale. Cela serait d'ailleurs en cohérence avec l'article L122-1 du code de l'urbanisme. Les SCOT² doivent aborder la prévention des risques. Mais un projet industriel cela interfère avec d'autres aspects :

- la politique économique, elle est de compétence régionale,
- la politique de l'enseignement technique, de l'enseignement supérieur, de la recherche, elle est de plus en plus régionale,

¹ P 41

² Les schémas de cohérence territoriale

- mais aussi celles des transports on ne peut parler site à risques industriels sans parler TMD³ quels que soient les moyens de transport : routes, trains (donc gares de triages) et avions,
- l'aménagement du territoire qui est une compétence claire du niveau régional.

Il semble donc que la concertation doive être menée à la fois sur ces 2 échelles territoriales : région et bassin de vie, en impliquant l'ensemble des acteurs concernés, les élus des différents territoires mais bien sûr pas seulement eux. Ils n'ont pas le monopole de la représentation des citoyens. C'est le principe des collèges, déjà pratiqué dans des structures de concertation où les différents acteurs sont représentés. Et à la fin c'est à l'Etat de prendre une décision, mais seulement après cette concertation.

Pour répondre à ce besoin de concertation préalable à toute prise de décision par l'Etat lors d'une demande, par un pétitionnaire, d'une augmentation d'activité sur une plate forme existante ou d'une création, l'outil SPPPI, et d'autant plus qu'il aura évolué vers une compétence régionale nous paraît le plus approprié.

C'est dans cette optique que je milite actuellement au niveau national.

En conclusion je vous renouvelle mon émotion à être des vôtres aujourd'hui et ma satisfaction sur l'orientation prise par le SPPPI que formalise la signature de la charte ce jour.

Pour répondre à la remarque précédente : La formule d'association de citoyens a été choisie en opposition aux associations professionnelles qui s'inscrivent déjà dans d'autres collèges.

GILBON Dominique ; au nom des Amis de la Terre :

Actuellement, la multiplication des instances nous pose le problème de la participation des associations. Les sollicitations sont nombreuses et demandent un énorme investissement de temps et de travail. Il nous faut avoir les moyens même élémentaires pour ce travail. Mon appel s'adresse aux pouvoirs publics.

Il nous faut fournir aux associations les moyens de produire le travail de représentation qui leur est demandé.

NADAL Bernard ; Président de l'APOMIP :

Fraîchement élu à la tête de l'APOMIP, peu d'entre vous me connaissez.

D'abord je remercie Monsieur le Préfet et Monsieur Le Président pour leurs préambules que je trouve rassurants pour les industriels que nous sommes. L'APOMIP est une association de fédérations professionnelles.

Avant de conclure un accord, il nous faut attendre le retour des avis de toutes les fédérations. Mais sachez que le S3PI est très important pour l'APOMIP.

Au regard de l'assemblée et de la tenue des débats, je pense qu'il doit être possible de signer la Charte.

MOMMEE Jean-Claude ; Secrétaire général de l'UIC Midi-Pyrénées représentant M. CAPONY Président :

L'UIC de Midi-Pyrénées est fidèle aux travaux de S3PI depuis longtemps et est convaincue de la nécessité d'établir un dialogue avec ses interlocuteurs riverains, associatifs et institutionnels. Ainsi, il nous semble intéressant de préserver un espace de concertation tel que le SPPPI. Le bureau de l'UIC Midi-Pyrénées s'est réuni pour réfléchir à une position commune

³ Transport des matières dangereuses

des industriels qui le composent. Il a été décidé de participer à cette assemblée générale extraordinaire pour en suivre les travaux, et, bien qu'il nous semble prématuré d'envisager dès aujourd'hui, de signer la charte que vous nous proposez, nous sommes prêts à apporter notre contribution pour que les travaux futurs du SPPPI puissent se dérouler dans le respect mutuel, la sérénité et la confiance.

MIRAILLES Stéphane ; CHSCT SNPE (CGT) :

Le Devoir de solidarité envers les victimes doit nous conduire à la construction collective de la concertation. Tous les acteurs concernés doivent pouvoir être entendus. Il faut qu'ils y aient l'information et qu'elle soit échangée. Les représentants du CHSCT doivent en avoir une lecture croisée avec d'autres sources pour la vérifier, la valider.

La situation actuelle doit être remarquée pour la maturité des consciences face à ces problèmes.

GRANIER ; Représentant FO (Président CTRP MSA et CTR1 CRAM) :

La Charte nous semble le résultat d'un bon travail. Nous retenons dans les Missions (aliéna 4) « susciter et coordonner les actions de Prévention, qui reprend la définition du SPPPI (S. P. Prévention des Problèmes Industriels) ainsi que l'alinéa 9 (Chacun doit...) ». Il vaut mieux prévenir que guérir .

Il faut que le S3PI reste vigilant surtout au niveau de la prévention des risques (voir la loi Barnier et le Code Pénal) sur les sites « Seveso » en général et surtout en banlieu Nord -Ouest de Toulouse. Il faut se souvenir que la SOFERTI par l'incident du 29 août 2000 à 22 h a « dégagé des émanations toxiques qui auraient pu avoir des incidences graves sur les riverains ; décès et lésions irréversibles dicit le Directeur de la DRIRE. Il faut consulter l'enquête CIRANO de l'ORAMIP et l'enquête KHI 2 du S3PI qui confirme la pollution y compris olfactive provoquée par cette usine. Il serait utile de faire intervenir le référent juridique qui a aidé le S3PI. Cela éclairerait tous les membres du S3PI sur une démarche nécessaire.

BENAYOUN-NAKACHE ; Conseillère municipale de Toulouse, Ancienne Députée :

La Charte est complète et bien faite.

Elle s'inscrit dans le prolongement de la réflexion ouverte par la Commission FITERMAN ainsi que dans le prolongement du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les risques industrielles et notamment sur les CHSCT.

DUMAS Thierry ; vice-Président de la CCI de Toulouse, Délégué de la Chambre Régionale :

La consultation des membres de la CCI nécessite de satisfaire à différentes formalités qui sont en cours.

Probablement nous proposerons des amendements.

A l'exemple de ce qu'a dit Monsieur le Président, dans son préambule, nous souhaitons que soit rappelée en introduction de la Charte la nécessité pour notre société de vivre avec son industrie.

RISS Anne ; Ingénieur Sécurité Environnement à l'UIMM de-Midi-Pyrénées (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) :

La position de l'UIMM Midi-Pyrénées est exprimée au travers de l'APOMIP. Notre organisation professionnelle participe activement aux travaux de l'APOMIP afin que, dans l'espace de

concertation que doit être le SPPPI, nous trouvons le meilleur moyen d'intégrer l'Industrie dans son environnement.

MEYNADIER Jeanne ; PJC nina /U C Q de l'agglomération de Toulouse :

La présentation de la Charte étant assurée par ailleurs, nous rappellerons seulement les points sur lesquels il y a eu débat.

Pour les missions (page : 1) : être un lieu de participation : Il a paru nécessaire à la plupart d'entre nous de ne pas s'en tenir à la fonction « information » que l'ancien S3PI assurait déjà. Mais d'exprimer grâce à la concertation telle qu'elle est défini en page 3 des avis et recommandations rendus publics et surtout argumentés.

Sur les principes d'informations, nous avons contribué à préciser les objectifs en matières d'urbanisme et d'environnement tant pour les sites industriels existants que pour les nouveaux projets.

Principes d'organisation (p :3)

Les considération qui ont guidé dans la rédaction de ces principes, pourraient pour l'essentiel se résumer ainsi :

- élaborer une structure claire, lisible pour tous et équilibrée dans ses composantes, notamment entre décideurs et non-décideurs :

- où chacun puisse se situer et avoir un apport spécifique,
- mais aussi échanger et s'enrichir de l'expérience des autres pour élaborer en commun des propositions pour l'immédiat et pour demain.

D'où des exigences différentes, ce qui se traduit par le recours à la fois aux collègues et aux groupes de travail :

- Aux collègues : lieu d'identification par « famille » mais qui ne favorise pas la concertation.
- Aux groupe de travail (pièce « ouvrière » de la Charte) puisque lieu de confrontation, et de mise en commun sur des problèmes concrets, lieu de production du travail de base du S3PI, soumis ultérieurement à l'AG.
- Le Comité de pilotage (p :4) représente une gestion collégiale de la vie du S3PI.
- Le président doit être représentatif du S3PI d'où notre proposition pour qu'il soit élu par l'AG.
- Le secrétaire : Il y aura lieu de préciser ses attributions comme pour le président, comment et avec qui intervient-il ? Ce que devra préciser pour l'ensemble le règlement de mise en œuvre de la Charte.
- Ce règlement devrait à tous niveaux refléter sa pluralité : ainsi les groupe de travail sont animés par 2 pilotes de collègues différents (donc coopération et moyen de faire circuler l'information).
- Quant aux ressource du S3PI, elles devront être suffisantes et diversifiés pour assurer l'étendue des missions et surtout pour prendre en charge sa dimension régionale ainsi que nous le souhaitons.

- Il faudra aussi donner une forme juridique à ce projet en mettant en place une structure pérenne comme il avait été dit à la réunion inter S3PI de 2001.

Ayant brièvement précisé notre apport, on ne peut conclure sans rappeler l'importance des relations de confiance (lourd passif à combler) d'où l'exigence de travail en commun, particulièrement pour la maîtrise des risques industriels.

Celle-ci a gagné dans cette démarche, si nous ne souhaitons pas de statu quo, alors il faut oser. Pour mémoire, il y a quand même des précédents comme par exemple : la formation permanente.

CHASKIEL Patrick ; CRITIC :

Le texte présenté par Mme Meynadier a été élaboré en commun avec Critic. On peut ajouter à ce qui a été dit que la concertation suppose et nécessite la présence de toutes les parties intéressées ainsi que leur engagement permanent dans le processus.

FAVARD Yves ; Président de l'AVPRI :

Nous assistons à une mutation de l'industrie dans sa conception même.

Elle est conduite à apprivoiser l'excellence. Pour cela des méthodes d'évaluation de performances de l'entreprise ont été créées.

Dans ces méthodes les plus répandues en Europe, aux côtés des critères habituels, avec une même pondération, comme la satisfaction des salariés, la satisfaction des actionnaires et la satisfaction des clients, nous trouvons l'insertion de l'entreprise dans la société. C'est à dire la capacité qu'a l'entreprise à s'inscrire dans le tissu social qui l'environne, entretenir une relation citoyenne avec lui. Le S3PI a une place importante dans ce processus de reconnaissance, d'acceptation et de compréhension de l'industrie. Et l'on comprendrait mal l'absence de l'industrie du sein du S3PI.

Le rôle du S3PI n'est pas de produire un rapport de force.

Le S3PI est un lieu d'information de transparence. L'entité qui doit relancer la confiance après la catastrophe entre les divers partenaires.

Je souscris au texte de Mme Meynadier.

ROLLAND ; CDH 31 pour les associations de consommateur :

Le S3PI doit être un lieu de concertation dans la libre expression des différences d'opinion, sans confrontation. Le travail doit aller vers la qualité. Il faut veiller à la prévention, définir les actions, les mesures et les directives propres à assurer une éducation des personnes. Il faut également prévoir des formations pour une meilleure efficacité en cas d'accident.

VERCHERE Annie Claude ; Représentante du Rectorat et de l'Académie de Toulouse :

L'Education Nationale a entrepris un vaste programme de formation sur les risques industriels. Sur l'Académie de Toulouse déjà un tiers du personnel concerné a été formé.

Il est clair que nous partageons les préoccupations du S3PI. Monsieur le Président peut être assuré de notre investissement dans les travaux du S3PI.

BOURGEAT (Vice Président de la commission Environnement du SICOVAL) :

La Charte est le résultat d'une discussion intense et ouverte. Ceci est un bon présage pour l'avenir. Un point important et qui peut être inquiétant, la charte ne vivra que si tous les collègues sont présents pour la faire vivre. Je souligne mon inquiétude concernant l'avenir du S3pi tant que ne sera pas définie sa structure juridique.

COPPEY Stéphane ; S.N.C.F. - Direction de TOULOUSE :

La Direction Régionale souhaite que la Charte soit signée. Il est maintenant temps de travailler sur les projets.

MICHEL Laurent Directeur Régional de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement :

Au programme de travail le S3PI a inscrit les sols et sites industriels pollués en collaboration avec l'ORDIMIP.

Nous sommes dans l'attente de l'excellence dans le travail du S3PI auquel l'avenir est ouvert.

SAVALL André ; Président du S3PI :

Nous venons tous de nous exprimer ; 20 intervenants en 100 minutes.

Je me félicite de notre accord sur la Charte et nous tiendrons compte des amendements annoncés pour la version définitive.

FOURNIER Hubert ; Préfet de la région Midi-Pyrénées :

Je tiens à souligner la tonalité des interventions. J'ai apprécié le respect mutuel dans les interventions et l'absence d'affrontement. Votre travail est une illustration d'un travail dans le principe de la bonne foi. Vous avez collectivement fait la démonstration que la concertation était à nouveau possible en Midi-Pyrénées sur les risques et la pollution industriels.

Je vous convie à poursuivre notre échange dans le salon voisin.

Vu et transmis

André SAVALL
Président du S3PI

Laurent Midrier
Secrétariat du S3PI